

[Text]

everyone is lead out in handcuffs. We did not. It does not seem to me beyond the wit of man to inform the people who are live by saying, "This thing is over. You are about to see the following procedure. Do not misinterpret it." Subsequently, we have offered to the RCMP a direct and dedicated phone line to a person like myself who is organizing and managing the process in order that we can take information, because our policy does preclude us from endangering either hostages' lives or police procedures.

The people involved in this process have not been sufficiently pro-active over time with the media organizations. There is an assumption of institutional memory in this place which all of you at the table have and the RCMP have, but the Press Gallery, which turns over at the rate of 65 per cent every two to three years, does not have the kind of institutional memory that is presumed. There is a need for a more formalized institutional relationship so in a crisis situation we have sufficient communication with the RCMP or the police department in charge.

Senator MacDonald said he has no faith in guidelines. I understand, and I agree that there are cowboys among all of us who will always transgress guidelines. However, I must say that the CBC does have rigid guidelines which we do adhere to. Dismissal is the result of not adhering to them. I do not know how more serious you can be about it, but I believe we hew to those guidelines.

With regard to the question of denial of access, two years ago in front of this committee we made the case, and continue to make it, that the issue of access is a reasonable question, but so is the issue of accountability. It is very important for media to have access to incident sites to be able to perform its function of accountability. As Senators Kenny and Kelly will remember, we proposed that there be some sort of pool access on a continual basis so that media, if it is precluded from the site, would have some sort of record with which to hold police forces accountable after the event. There is a public duty to enforce and ensure that.

If securing the perimeter is the be-all and end-all, then surely the police force is given a blank cheque for operations that perhaps committees looking at the incident in a post-hoc basis several months or years later cannot adequately examine without journalistic record.

Senator Kenny, on the question of potential harm, it seems to me that a number of things you quoted, particularly from CBC Radio, on the face of them do not represent potential harm, and I would have to be convinced. If your argument is that any description of any site and event offers potential harm, then the only conclusion is to deny access utterly and completely.

I would suggest to you that a bus parked in the middle of the lawn of the Canadian Parliament Buildings, an event as awesome as its implications, means that the Canadian people have a right to know what that procedure is. We will try to be as responsible as we can. However, in effect, holding the Canadian Parliament Buildings hostage is not an event that

[Traduction]

gens les menottes aux poignets. Nous ne le savions pas. Il ne me semble pas que ce soit trop demander que de dire aux personnes qui suivent un incident en direct: «C'est terminé. Vous allez voir telle chose. Ne l'interprétez pas mal.» Par la suite, nous avons offert à la Gendarmerie royale une ligne téléphonique directe et spécialisée avec quelqu'un comme moi-même qui organise et dirige l'opération afin d'obtenir les renseignements car notre politique nous interdit de mettre en danger la vie des otages ou de compromettre les opérations de police.

Les personnes ayant participé à l'opération n'ont en général pas collaboré suffisamment avec les médias. On présume qu'il y a une mémoire institutionnelle ici pour vous tous qui êtes assis autour de la table, il y en a une pour la Gendarmerie royale, mais la Tribune de la presse n'en a pas comme elle le devrait alors que le roulement y est de 65 p. 100 tous les deux ou trois ans. Des liens plus officiels entre les organisations sont nécessaires pour une communication suffisante avec la Gendarmerie royale ou le service de police chargé de l'affaire en situation de crise.

Le sénateur MacDonald a dit qu'il n'avait aucune foi dans les directives. Je sais qu'il y a parmi nous des réfractaires, je suis d'accord avec cela, qui transgresseront toujours les directives. Mais je dois dire que CBC a des directives strictes que nous respectons. C'est le renvoi qui nous attend si nous y contrevenons. Je ne pense pas que l'on puisse être plus sévère à ce sujet, et je crois que nous nous conformons à ces directives.

Pour ce qui est du refus de l'accès, nous en avons déjà parlé devant ce Comité il y a deux ans, et nous continuons à dire que la question de l'accès est une question raisonnable mais que celle qui consiste à rendre compte l'est aussi. Il est très important que les journalistes puissent avoir accès au lieu d'un incident afin de s'acquitter de leur responsabilité de rendre compte. Comme les sénateurs Kenny et Kelly s'en souviendront sûrement, nous avons proposé qu'il y ait une sorte d'accès groupé en permanence afin que les médias, s'ils n'ont pas le droit d'aller sur les lieux, disposent de certaines données dont ils tiendront la police responsable après l'incident. Il me semble que la mise en place et la garantie d'un tel système soit un devoir public.

Si on juge primordial de garantir le périmètre, alors on fait un chèque en blanc à la police pour des opérations que les comités ne pourront peut-être pas étudier comme il se doit sans les dossiers des journalistes lorsqu'ils se référeront à l'incident à posteriori, plusieurs mois ou plusieurs années plus tard.

Quant à la question du danger éventuel, il me semble que plusieurs des choses que vous citez, monsieur Kenny, et plus particulièrement de CBC Radio, ne constituent pas un danger éventuel et il faudrait me convaincre du contraire. Si vous estimez que toute description d'un lieu ou d'un événement constitue un danger éventuel, la seule solution serait de refuser totalement et complètement l'accès.

Il me semble que lorsqu'un bus stationné au milieu d'une pelouse devant les édifices du Parlement canadien, chose en soi tout aussi terrifiante que ses implications, le peuple canadien a le droit de savoir ce qui se passe. Nous essayons d'être aussi responsables que possible. Cependant, lorsque les édifices du Parlement canadien sont tenus en otage on ne peut laisser à la